

## Conditions particulières de vente d'électricité

*Le présent document constitue les Conditions Particulières du « Contrat de vente d'électricité » (le « Contrat ») régissant les relations entre la société OHM ENERGIE, fournisseur d'énergie autorisé à exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals par arrêté ministériel du 26 avril 2018 (JORF du 12 mai 2018), et le Client. Ce Contrat s'inscrit dans le cadre légal de l'article L.331-1 du Code de l'Energie.*

*Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente sans réserve. Les Conditions Générales de Vente, les présentes Conditions Particulières et les Annexes (offres) constituent l'intégralité du Contrat.*

*Le Contrat est un contrat unique. Le Client est donc redevable auprès d'OHM ENERGIE de la fourniture d'énergie et de l'utilisation des réseaux électriques public et privé (réseau interne dans ce dernier cas), chacun des montants correspondants étant différencié sur les factures émises.*

*Toute évolution de tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité s'applique de plein droit au Contrat.*

Le Contrat est signé entre

**OHM ENERGIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 834 673 808**

**Ci-après « OHM ENERGIE »**

**ET**

**Nom du client :**

**Signature :**

---

### Conditions particulières

Adresse :

Offre choisie :

Numéro du Point de Livraison (PDL) :

Puissance souscrite :

### Souscripteur

Nom du souscripteur :

Entreprise du souscripteur :